

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 383

présenté par
M. Jean-Marie Rolland

ARTICLE 35

Dans la troisième phrase de l'alinéa 7 de cet article, après les mots : « articles L. 162-17 », substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède à la correction d'une erreur matérielle.